

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie.

Session 2017

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 23 février 2000.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, culture générale, langue vivante)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : météorologie générale, instruments météorologiques, traitement de l'information)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, culture générale, langue vivante)
- une épreuve orale facultative de langue

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

L'ouverture du concours pour 2017 et le nombre de places offertes sont fixés par décision du Président-directeur général de Météo-France du 12 janvier 2017.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général de Météo-France en date du 1^{er} mars 2017 modifiée par décision du 16 mai 2017.

Président :

- M Emmanuel LEGRAND, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Vice-Président :

- Mme Corinne RAMBALDELLI, Chef d'unité technique

Membres :

- M Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques
- Mme Magali MOURGUES, professeure agrégée de physique
- M Jean-Marc PIETRZAK, Chef d'unité technique
- Mme Diane VIOUX, attachée d'administration de l'aviation civile
- Mme Odile ROUSSOT, Ingénieure de Recherche, CNRS

Examineurs :

- M Saïd BENJELLOUN, Professeur certifié en langue arabe
- M Thierry BOURRIANNE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie
- M David POLLACK, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie
- M Rémi COUDARCHER, professeur en informatique
- M James McDONAGH, enseignant en anglais
- Mme Maria ASCENSION CASTILLO, enseignante en espagnol
- Mme Régina EHRHARDT-DZIAMBOR, enseignante en allemand

Le calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH du 16 janvier 2017 :

Nombre de postes offerts : 13

Date limite de dépôt des candidatures : 20 février 2017

Date des épreuves écrites : du 4 au 6 avril 2017

Date du jury d'admissibilité : 11 mai 2017

Date des épreuves orales : du 21 au 23 juin 2017

Date du jury d'admission : 23 juin 2017

Chiffres 2017

Nombre de candidats inscrits : 14

Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 13

Nombre d'admissibles : 8

Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 7

Nombre d'admis : 6

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours interne ITM 2017

Le concours interne ITM est « interne » au sens de la fonction publique, pas uniquement au sein de Météo-France : une proportion notable de candidats est issue d'autres administrations ou établissements. Les lauréats de ce concours sont appelés à suivre la scolarité d'élève Ingénieur de l'Ecole Nationale de la Météorologie, qui se déroule pendant trois ans : ils y rejoignent les lauréats, plus nombreux statutairement, du concours d'accès en sortie des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (concours commun ENTPE, ENSG, École des Mines de Douai, ENM). Cette scolarité commune à l'ENM a deux implications principales :

- cela explique pourquoi le concours interne ITM fait la part aussi belle aux mathématiques et à la physique : cela évite que les lauréats aient ensuite trop de difficultés dans les matières scientifiques face à leurs condisciples issus de Math Spé ;
- cela signifie aussi que les lauréats du concours interne doivent se préparer à se retrouver, pendant trois ans, sur les mêmes bancs qu'une majorité de jeunes élèves ayant à peine atteint vingt ans ; de nombreux candidats, et une proportion notable des lauréats, du concours interne ITM avait dépassé – parfois nettement – les quarante ans : ce n'est bien sûr pas rétrograde, il faut simplement y être prêt.

Le nombre de candidats, rapporté au nombre de places offertes, est assez faible encore cette année. Mais il s'agit de recruter de futurs ingénieurs dans la capacité professionnelle desquels on pourra avoir confiance, et pas de remplir les places à tout prix. Certains des candidats n'ont pas fait la démonstration d'un niveau suffisant, aussi le jury a été contraint de retenir un nombre de lauréats significativement inférieur au nombre de places offertes.

Les mathématiques et la physique ont, comme expliqué plus haut, un poids très important dans le concours interne ITM. Les candidats sont d'un niveau très variable, qui s'explique en partie par la diversité de leur origine au sein de la Fonction Publique. Certains sont enseignants dans ces matières, parfois même agrégés, ils y obtiennent donc sans surprise de très bonnes notes.

Néanmoins le programme des épreuves est plus modeste que celui de l'agrégation : il permet tout-à-fait à des candidats d'autres horizons d'obtenir de bonnes notes ! Et c'est d'ailleurs ce qui s'est produit pour certains. Mais la grande variabilité des notes, en particulier à l'écrit où les mathématiques et la physique ont vu, de loin parmi les différentes matières, le plus grand nombre de notes éliminatoires, témoigne du fait que certains candidats ont mal estimé le niveau attendu.

Un quart des coefficients est distribué sur les épreuves de culture générale. C'est autant que les mathématiques et, à partir de l'année prochaine (voir plus loin), autant également que la physique. C'est donc un facteur de réussite ou d'échec important au concours interne ITM. L'attention des futurs candidats est appelée sur la nécessaire préparation de ces épreuves, qui consistent :

- à l'écrit en la rédaction d'une note de problématique à partir d'un dossier ;
- à l'oral en un entretien avec le jury portant d'une part sur la présentation d'un texte préparé à l'avance, d'autre part sur un exposé de la carrière et des motivations du candidat.

Tant à l'écrit que dans la partie « présentation d'un texte » de l'épreuve orale, les candidats ont dans l'ensemble correctement identifié et résumé les idées principales des documents qui leur étaient soumis, le tout dans une forme raisonnablement structurée. Par contre ils n'ont en général pas su mettre en perspective celles-ci, en dégager les grands enjeux et la finalité, en étoffer l'argumentation. Il en a résulté la tentation à l'écrit de remplir la copie par redite, et à l'oral d'abrégé la présentation. Ceci traduit soit une incapacité à prendre le recul nécessaire, soit possiblement une compréhension insuffisante de ce qui était demandé : c'est pour clarifier cela que nous insistons ici sur ce point.

L'importance de l'orthographe, de la syntaxe, du niveau de langage, dans une composition écrite doit évidemment être rappelée : environ la moitié des copies en manquaient notablement. Il arrive par ailleurs que, parmi les documents que les candidats doivent analyser, certains soient résolument d'esprit polémique : les candidats qui aspirent à une carrière d'ingénieur dans un Etablissement Public de l'État comme Météo-France doivent avoir la capacité à en présenter les arguments d'une manière plus feutrée, dépassionnée, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les copies.

L'épreuve orale a montré une difficulté assez générale de maîtrise du temps, non seulement pour la présentation de texte comme indiqué plus haut, mais aussi dans la séquence où le candidat est invité à décrire sa carrière, et à expliquer ses motivations à devenir ingénieur à Météo-France et la manière dont il y imagine son avenir. Pour chacun de ces deux exercices, dix minutes étaient allouées : les candidats les ont, le plus fréquemment, bouclés en une à trois minutes. Il ne s'agit pas de remplir pour remplir : comme évoqué plus haut, c'est la capacité du candidat à aller au-delà d'un simple résumé qui est testée ici. Et comme toute épreuve de concours, il est recommandé de s'y préparer.

Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, une grande majorité des candidats a choisi l'anglais. Le niveau d'ensemble est correct au regard du niveau attendu, la variabilité des notes est sensiblement inférieure aux autres matières.

Il est difficile d'apporter des commentaires généraux sur les épreuves facultatives, dans la mesure où la variété des options présentées conduit, pour chacune d'entre elles, à un tout petit nombre de candidats. Les résultats n'y reflètent que la valeur individuelle de ceux-ci.

Enfin, l'attention des futurs candidats est attirée sur l'évolution des modalités du concours à partir de la session 2018, conformément à l'arrêté du 3 octobre 2017 qui en fixe désormais les règles d'organisation, ainsi que la nature et le programme des épreuves.

Cette évolution ne constitue pas un bouleversement, et ne remet en particulier pas en cause ce qui précède. Outre un ajustement dans les coefficients, avec une baisse – relative – de la physique au profit de la langue étrangère, les changements principaux consistent d'abord dans un alignement plus systématique du programme des épreuves avec le programme des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, et ensuite dans la restriction à l'anglais du choix, plus ouvert auparavant, des langues étrangères : celle-ci s'explique par la prééminence de cette langue dans les échanges internationaux auquel sera ensuite appelé un ingénieur en météorologie. La philosophie générale du concours est cependant conservée.

+==+==+